

BROCHURE

ASSURANCE ETUDIANT ASSISTANCE

CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35 803 849

GARANTIES

FRAIS MEDICAUX (HORS HOSPITALISATION) OU CONSULTATION EN HOPITAL

Remboursement des consultations, pharmacie, radios, analyses

Frais dentaires en cas d'urgence

Frais dentaires en cas d'accident

Plafond par sinistre

Plafond des soins en France (lors des vacances scolaires pour une durée maximale de 60 jours)

100% des frais réels

300 €

500 €

300.000 €

25.000 €

FRAIS MEDICAUX EN HOSPITALISATION

Prise en charge de tous les frais consécutifs à une hospitalisation

(Séjour d'au moins 24h ou une nuit et dans la limite d'une chambre semi-privée)

Plafond par sinistre

100 % des frais réels

300.000 €

Portés à 500 000 € pour les sinistres survenant hors de l'Union Européenne

25.000€

Plafond des soins en France (lors des vacances scolaires pour une durée maximale de 60 jours)

ASSISTANCE MEDICALE ET RAPATRIEMENT (MONDE ENTIER)

Transport médical

Rapatriement sanitaire

Rapatriement du corps en cas de décès

Frais d'obsèques

Mise à disposition de médicaments introuvables

Mise à disposition d'un billet d'avion pour un proche en cas d'hospitalisation en soins intensifs

Prise en charge des frais de séjour

Prise en charge des frais de voyage aller-retour à la suite du décès d'un proche parent de l'assuré (père, mère, frère, sœur)

Perte/vol des moyens de paiement

Soutien de la famille (intervention d'un psychologue)

En cas de décès de l'Assuré, TOKIO MARINE ASSISTANCE met en relation la famille de l'Assuré avec des psychologues psychocliniciens. Ces psychologues, tous titulaires d'un DESS de psychologie clinique, répondent à l'appel qui leur est fait, grâce à une écoute professionnelle, non orientée, non compatissante, non interventionniste. Le bénéficiaire de cette garantie doit être demandé dans les six mois maximum e la survenance du Décès accidentel de l'Assuré. Sont expressément exclus des traumatismes non liés directement au décès accidentel de l'Assuré, les consultations relevant d'un autre domaine que le domaine psychologique (accompagnement psychiatrique, psychothérapeutique), la simple écoute conviviale.

Frais réels

Frais réels

Frais réels

10.000 €

Frais réels

Frais réels

50 € par jour (maxi 500 €)

Frais réels

1000 €

Organisation du plateau : Maximum 5 entretiens téléphoniques (30 min par entretien) par personne, par événement. Au-delà, le psychologue orientera le Bénéficiaire vers un psychologue en ville

RESPONSABILITE CIVILE

Dommages corporels, matériels, immatériels

Sauf USA/CANADA

Dommages matériels et immatériels consécutifs (franchise 380 €)

Dont dommages immatériels consécutifs (franchise de 80 €)

Dont dommages matériels pendant un stage en entreprise (franchise 150 €)

4.600.000 €

750.000 €

300 000 €

16.000 €

12.000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Décès

Incapacité permanente totale suite à un accident (minimum 20%)

(Selon barème compagnie)

15.000 €

50.000 €

ASSISTANCE JURIDIQUE

Avance de la caution pénale

Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense

10.000 €

5.000 €

ASSURANCE BAGAGES

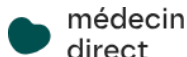
Vol, perte et détérioration pendant le transport A/R (franchise 50 €)

1.500 €



Courtage & Gestion de risques pour Expatriés - Siège Social : 9 Allée de l'Arche 92400 COURBEVOIE (FRANCE)
Bureau administratif : 15 Quai Ernest Renaud – 44100 NANTES (FRANCE) Tel : 02 28 00 69 03 - Email : cgea@geodesk.fr
RCS B 402 881 304 - Garantie Financière et RC Professionnelle CGPA - Code des Assurances (Art L530 1 et 2) - ORIAS N° 07001094

SERVICE INCLUS DANS VOTRE CONTRAT



Une question médicale ? Un médecin généraliste ou spécialiste vous répond par Internet ou par téléphone (Appli disponible sur tous les stores).

Ce service de téléconsultation médicale personnalisé est 100% gratuit, 100% sécurisé, 100% confidentiel.

Vous êtes pris en charge directement par un médecin qui vous oriente vers le spécialiste concerné par votre demande pour : www.medecindirect.fr

- Un accompagnement médical complémentaire avant ou après une consultation,
- Une délivrance d'ordonnance en ligne

Les échanges de données sont totalement sécurisés.

Pour bénéficier du service, suivez les indications délivrées dans l'email contenant votre code d'activation.

QUI PEUT S'ASSURER

Tout étudiant français de moins de 31 ans effectuant un déplacement à l'étranger.

Ce contrat répond aux exigences d'obtention d'un « Visa Vacances Travail » ou « PVT ».

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte Etudiant Assistance à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.

Pour les frais médicaux, vous réglez les soins et vous les adressez à CGEA qui vous remboursera par retour.

MODIFICATIONS OU ANNULATION

Si vous ne pouvez pas partir à l'étranger comme prévu, retournez de suite la carte Etudiant Assistance délivrée aux fins d'annulation et de remboursement ou de modification de date de départ. De même si vous revenez en France plus tôt que prévu, nous pourrions vous rembourser la période non courue. Dans tous les cas, les frais d'intervention sont de 25 €.